

# Bulletin

## d'inscription

### Systeme d'alerte communal à la population en cas d'inondation



Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à informer la population de la survenance d'un danger imminent affectant sa sécurité. Les destinataires des données sont les services compétents de la ville de Saint-Affrique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 8 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification sur les informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service Urbanisme de la mairie de Saint-Affrique. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

**Vous êtes concerné si :**

- ⇒ Vous habitez en zone inondable sur Saint-Affrique.
- ⇒ Vous possédez un bien en zone inondable sur Saint-Affrique.
- ⇒ Votre entreprise se trouve en zone inondable.

### L'inscription !

Pour cela, il vous suffit de remplir la fiche d'inscription se trouvant à l'intérieur de ce document, de fournir un justificatif de domicile et de renvoyer l'ensemble à la Mairie à l'adresse suivante:

BP 282  
12400 Saint-Affrique.

### Vos données !

Vos données resteront strictement confidentielles et ne seront utilisées que dans le cadre d'une alerte inondation. Ces données ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL (Commission Nationale d'Informatique et des Libertés).

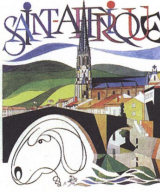
### Renseignements, modification ou suppression de votre fiche

En contactant le service Urbanisme de la Mairie:

- Téléphone : 05-65-98-29-18
- E-mail : [mairie@ville-saintaffrique.fr](mailto:mairie@ville-saintaffrique.fr)
- Courrier: BP 282, 12400 Saint-Affrique

## Systeme d'alerte à la population en cas d'inondation





## Pourquoi ce système ?

La Commune, suite à l'inondation du 28 novembre 2014, a décidé de se munir d'un système permettant d'avertir dans un temps record la population du danger qui le menace.

Ce système est un service gratuit.

Après votre inscription, vous serez alerté en cas de risque imminent d'inondation par SMS et/ou message vocal.

Cette information vous permettra de vous mettre au plus tôt en sécurité, mais aussi de protéger vos biens.

## Le déclenchement !

Tous les risques ne sont pas prévisibles, ce qui les rendent d'autant plus dangereux.

Aussi, la Commune de Saint-Affrique s'est munie de divers moyens afin de mettre en place une meilleure information et une meilleure alerte à la population. Grâce à ce nouveau système, vous serez directement averti de l'imminence d'une inondation.

Nous vous rappelons que la conduite à tenir durant tous les événements vous est indiquée dans le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) édité et mis à jour par la ville de Saint-Affrique. Le DICRIM est disponible à la mairie, sur son site internet et au service urbanisme.

## Comment je recevrai l'alerte?

La Commune pourra vous informer par message (vocal ou SMS) sur votre téléphone (portable ou fixe). Toute alerte devra faire l'objet d'une validation de votre part. Il convient de signaler que les personnes n'ayant pas donné leur numéro de portable seront directement jointes sur leur fixe.

Lors de votre inscription, veuillez donner un maximum de numéros de téléphone, et actualiser ces données en cas de changement d'adresse ou de portable.

Un test annuel sera effectué afin, d'une part, de maintenir un niveau de vigilance auprès de la population, et d'autre part, de supprimer les numéros ne répondant pas au message.

Le service d'alerte constitue l'un des moyens pour la ville de Saint-Affrique d'informer le plus rapidement la population volontaire et concernée par l'inondation.



Nom : .....

Prénom : .....

Adresse de votre domicile : .....

Adresse du bien situé en zone inondable à Saint-Affrique : .....

Il s'agit :

- ◇ De ma résidence principale
- ◇ De ma résidence secondaire
- ◇ De mon entreprise

### NUMEROS DE TELEPHONE

Portable 1 : .....

Portable 2 : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone fixe 2 : .....

Email : .....

J'ai pris connaissance du mode de fonctionnement du système d'alerte qui constitue l'un des moyens pour la commune de Saint-Affrique d'entrer en contact rapidement avec moi. En signant le présent document, je m'engage pour une durée de 1 an reconductible tacitement.

DATE

SIGNATURE